

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2012

14 octobre 2009

### SOMMAIRE

Afra Luxembourg S.A. ....	96553	Malcolm & Peter International Holding S.A. ....	96567
Apin S.A. ....	96568	M&C Service S.à r.l. ....	96564
Caesar Finance S.A. ....	96569	Modasia Holding S.A. ....	96569
Compagnie de Promotion des Investissements Européens S.A. ....	96568	Norinat S. à r.l. ....	96565
Crab International S.A. ....	96564	NTP Real Estate S.A. ....	96576
Eclat Sportif - Bar Dansant, Sàrl ....	96557	Prentice S.A. ....	96565
Eitting Investments S.à r.l. ....	96563	Radiant Systems International ....	96570
Embassy Eagle Holdings S.A. ....	96543	R.G.R.B. International S.A. ....	96564
EURO-MATériaux S.A. ....	96573	Safiges S.A. ....	96569
European Consultant Union S.A. ....	96576	Scassellati S.à r.l. ....	96576
European Education Holdings S.à.r.l. ....	96563	Second Euro Industrial Bretigny-sur-Orge S.à r.l. ....	96562
European Education Holdings S.à.r.l. ....	96563	Second Euro Industrial Dreieich S.à r.l. ..	96562
Financière Vauban Luxembourg S.A. ....	96567	Selectra Investments Sicav ....	96544
First Foods S.A. ....	96543	Senior Investments S.A. ....	96566
Fluid Movement Investment S.A. ....	96562	Senior Investments S.A. ....	96566
Foodalchemy ....	96545	Serenity Hospitality Group, S.A. ....	96566
Fraikin-Lux SA ....	96560	Silex Holding S.A. ....	96559
Freedom Properties S.à r.l. ....	96530	Smile Invest S.A. ....	96562
Ixions S.A. ....	96561	Somertone S.A. ....	96546
KBC Cash Conseil Holding ....	96553	Sopargi Invest S.A. ....	96567
KBC Districlick Conseil Holding ....	96557	S-Trade ....	96570
KBC Equity Fund (L) Conseil Holding S.A. ....	96553	Sud Viandes S.à r.l. ....	96561
KBC Fund Partners Conseil Holding ....	96552	Swiss Rock (Lux) Dachfonds Sicav ....	96545
KBC Invest Conseil Holding S.A. ....	96552	TeleCenter S.A. ....	96560
KBC Life Invest Fund Conseil Holding ...	96551	Vap Restaurants S.A. ....	96530
KBC Renta Conseil Holding ....	96546	Vilokan Europe ....	96573
KBC Renta Conseil Holding ....	96557	Vilokan Europe ....	96573
Korpus S.A. ....	96568	Wazzamba SA ....	96559
Land and Estates Holding S.à r.l. ....	96545	Westmount S.A. ....	96570
LBC Luxco S.à r.l. ....	96544		

**Freedom Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 80.071.

—  
*Changement suivant le contrat de cession de parts du 22 juin 2009:*

- Ancienne situation associée:

RHUNA INVESTMENTS HOLDING PTE. LTD.: 8.400 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 8.400 parts sociales

Luxembourg, le 28.09.2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour FREEDOM PROPERTIES S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009125404/18.

(090150537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

---

**Vap Restaurants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.301.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatorze septembre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Vapiano Operations (UK) Limited, ayant son siège social Sixième Etage, 90 Fetter Lane, Londres EC4A 1PT inscrite au Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 06176822

2.- Lavenir S.A. ayant son siège social au 9 rue Basse, L-4963 Clemency; (RCS Luxembourg N°B.146.305)

ici représentées par Maître Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé en date des 16 juin 2009 et 13 mai 2009

lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

**Nom - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Nom. Il est créé, par les souscripteurs et toute personne qui deviendra par la suite propriétaire des actions, une société anonyme, prenant la dénomination VAP RESTAURANTS S.A. (la "Société").

**Art. 2. Siège social.**

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale"), délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration").

2.2 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par un dirigeant de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition d'intérêts participatifs sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises opérant, développant et contrôlant des restaurants sous la marque VAPIANO en Europe (ces entreprises étant dénommées ci-après les "Filiales Opération-

nelles") ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts participatifs par voie de prestations de conseils en faveur des Filiales Opérationnelles dans lesquelles la Société détient pour le moins 51% du capital social.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, divisées en mille (1.000) actions de catégorie A (les "Actions A") et mille (1.000) actions de catégorie B (les "Actions B"), les Actions A et les Actions B étant désignées ensemble, comme les "Actions".

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les Actions de la Société sont et resteront nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il sera à la libre disposition de chaque Actionnaire pour consultation. La propriété des Actions est établie par inscription dans ce registre. Les certificats de ces inscriptions seront signés par deux administrateurs.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par action. Dans l'hypothèse où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme l'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

##### **6.5 Transfert des Actions**

1. Cession d'actions. Sauf accord unanime de tous les actionnaires, les actions ne peuvent être transférées à des tiers non actionnaires (dénommés ci-après la "Partie Tierce") pendant une période échéant au 27 janvier 2014 (la "Période Restrictive"), le terme "transfert" comprenant toute cession par les bénéficiaires ultimes de l'un des actionnaires de tout ou partie de leurs intérêts dans le capital de cet actionnaire.

Le terme "Transfert" vise toute transaction, même sans contrepartie (en ce compris, sans que cette énumération ne soit limitative, toute vente, toute donation, tout échange, tout apport en nature, toute fusion, scission, liquidation, tout transfert d'activité) aux termes de laquelle le droit de propriété est transféré en tout ou en partie, directement ou indirectement (en ce compris des transactions telles un gage, un transfert, un investissement et/ou un mandat fiduciaire).

2. Un actionnaire peut après cette période librement transférer ses actions dans la Société aux conditions suivantes:

##### **2.1 Droit de préemption**

Si un actionnaire souhaite céder ses actions (dénommé ci-après l'"Actionnaire Vendeur"), les autres actionnaires (dénommés ci-après les "Autres Actionnaires") bénéficieront d'un droit de premier refus.

(1) L'Actionnaire Vendeur notifiera par écrit aux Autres Actionnaires son intention de céder ou transférer son intérêt (dénommée ci-après la "Notification de Premier Refus") avant de conclure tout accord définitif en relation avec la cession envisagée. La Notification de Premier Refus comprendra une copie conforme de l'offre de la Partie Tierce en ce compris tous les termes et conditions de la cession envisagée (et le prix d'acquisition sera payable en espèces à la date d'exécution) et confirmera l'intention de l'Actionnaire Vendeur de céder son intérêt en accord avec cette offre.

(2) Les Autres Actionnaires seront en droit d'acquiescer l'intérêt offert aux termes et conditions tels qu'annexés à la Notification de Premier Refus, en notifiant à l'Actionnaire Vendeur et à la Société par écrit dans les trente (30) jours de la date de réception de la Notification de Premier Refus (dénommée ci-après la "Période d'Exercice") et en délivrant concomitamment le dépôt tel que déterminé ci-dessous. Les actionnaires de classe A seront en droit de désigner toute partie (autre qu'une société liée) en qualité de bénéficiaire du droit de préemption, les actionnaires de classe A restant toutefois solidairement et indivisiblement responsables avec le bénéficiaire tel que désigné quant au paiement du prix d'acquisition. Cette notification liera les Autres Actionnaires qui exercent leur Droit de Premier Refus.

Toute absence de réponse dans la période précitée vaudra renon à l'exercice du Droit de Premier Refus.

(3) Concomitamment avec la délivrance de la notification précitée, les Autres Actionnaires exerçant leur droit de préemption délivreront un dépôt à l'Actionnaire Vendeur correspondant au montant le plus élevé répondant aux formules suivantes, à savoir soit (i) 1% du prix d'acquisition ou (ii) EUR 100.000, ce dépôt étant appelé à être imputé sur le prix d'acquisition et consistant en des fonds immédiatement disponibles. L'exécution de la cession de l'intérêt de l'Actionnaire Vendeur doit intervenir dans une période de quarante-cinq (45) jours suivant la clôture de la Période d'Exercice.

(4) Si l'intérêt offert n'a pas été acquis par les Autres Actionnaires exerçant leur Droit de Premier Refus, l'Actionnaire Vendeur pourra céder l'intérêt offert à la Partie Tierce pour autant que:

(aa) l'Actionnaire Vendeur ait respecté la procédure précitée

(bb) la vente de l'intérêt à la Partie Tierce intervienne au prix d'acquisition et à des termes qui ne sont pas ni moins ni plus favorables que le prix d'acquisition tel que renseigné par l'Actionnaire Vendeur dans la Notification de Premier Refus; l'Actionnaire Vendeur tiendra une copie de la convention de cession à disposition des Autres Actionnaires; et

(cc) la date d'exécution de la cession intervienne dans une période de soixante (60) jours suivant la clôture de la Période d'Exercice.

Au cas où la cession de l'intérêt à la Partie Tierce n'interviendrait pas dans cette période de soixante (60) jours, l'Actionnaire Vendeur ne sera pas en droit de céder son intérêt à une Partie Tierce sans suivre à nouveau la procédure du Droit de Premier Refus telle que décrite.

## 2.2 Droit de sortie commune

Lorsqu'une Partie Tierce se porte acquéreur des actions de l'un des actionnaires, les Autres Actionnaires ont le droit de proposer leurs actions au même prix à la Partie Tierce cessionnaire.

Si les Autres Actionnaires ne souhaitent pas exercer leur Droit de Premier Refus, ils peuvent requérir de l'Actionnaire Vendeur qu'il vende à la Partie Tierce, avec son propre intérêt, l'intérêt détenu par les Autres Actionnaires en accord avec les présentes dispositions (dénommé ci-après le "Droit de Sortie Commune"). Au cas où les Autres Actionnaires exerceraient le Droit de Sortie Commune en lieu et place du Droit de Premier Refus, la cession de leur intérêt s'opérera sous condition d'exécution de la transaction avec la Partie Tierce et en accord avec les mêmes termes et conditions que ceux qui s'appliquent à la cession de son intérêt par l'Actionnaire Vendeur et qui ont été dévoilés dans la Notification de Premier Refus. Les Autres Actionnaires exerceront leur Droit de Sortie Commune par notification écrite adressée à l'Actionnaire Vendeur et à la Société durant la Période d'Exercice. Cette notification liera les Autres Actionnaires qui exercent leur Droit de Sortie Commune. Toute absence de réponse dans la période précitée vaudra renon à l'exercice du Droit de Sortie Commune. Si les Autres Actionnaires exercent leur Droit de Sortie Commune, l'Actionnaire Vendeur sera uniquement habilité à céder ou transférer son intérêt avec l'intérêt des Autres Actionnaires exerçant leur Droit de Sortie Commune. En pareil cas, les Autres Actionnaires pourront exiger la cession et le transfert de leur intérêt à la Partie Tierce et si la Partie Tierce n'est pas disposée à acquérir l'intérêt offert par les Autres Actionnaires aux mêmes termes et conditions, alors l'intérêt cédé par chaque actionnaire sera réduit proportionnellement.

3. Ces restrictions ne s'appliqueront toutefois pas en cas de transfert entre actionnaires ou de transfert à une société contrôlée par l'un des actionnaires ou l'un de ses actionnaires ultimes ou de transfert en faveur de l'un des actionnaires ultimes de l'un des actionnaires. "Contrôle" signifie la possession directe ou indirecte, du pouvoir d'orienter la gestion et la politique d'une société, que ce soit par la détention d'actions, titres au autres intérêts représentant plus de 50% du capital social et le droit d'exercer les droits de vote y attachés ou autrement. Au cas où le cédant ne contrôlerait plus le cessionnaire, le cessionnaire sera tenu soit d'offrir les actions cédées aux Autres Actionnaires ou de retransférer les actions cédées au Cédant au prix d'acquisition. Ces restrictions s'appliqueront mutatis mutandis au niveau du capital social de chaque actionnaire direct ou indirect de la Société.

## Gestion - Surveillance

### Art. 7. Désignation et Révocation des administrateurs.

7.1 Il y aura quatre (4) administrateurs qui ne doivent pas être actionnaires avec deux (2) administrateurs de catégorie A et deux (2) administrateurs de catégorie B, l'(es) actionnaire(s) détenteur(s) de 100 % des Actions A et l'(es) actionnaire(s) détenteur(s) de 100 % des actions B ayant chacun le droit de proposer une liste de candidats parmi lesquels seront nommés deux administrateurs de même catégorie. Les administrateurs seront désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui n'excède pas six (6) ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

7.2 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.

### Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs. En cas de partage des voix, le Président n'aura toutefois pas de voix prépondérante. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du Conseil devra être donnée au moins huit (8) jours à l'avance.

La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.

8.6 L'avis de convocation peut être omis si l'Administrateur en question exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé

n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans un plan préalablement arrêté par une résolution du Conseil d'Administration.

8.7 Chaque administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre administrateur comme mandataire,

8.8 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

8.9 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés et approuvent lesdites résolutions.

8.10 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration.

Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le présent article ne s'applique pas si les décisions du Conseil d'Administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.

8.11 Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint à cause d'un conflit d'intérêt, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront réputés réguliers.

8.12 Lors des réunions du Conseil d'Administration, toutes les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et votant avec accord d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

8.13 Nonobstant les dispositions de l'Article 8.10, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, firme ou autre entité n'est affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société a (ont) un intérêt personnel ou est (sont) administrateur(s), dirigeant(s) ou employé(s) d'une Société, firme ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contracte ou entre en affaire, (sauf consentement préalable écrit de tous les Actionnaires) doit, du simple fait de son affiliation à une autre société, firme ou entité, être empêché à considérer, voter ou agir dans les matières en relation avec un tel contrat ou une telle affaire.

**Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.** Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par un administrateur de chaque catégorie. Tous les pouvoirs de représentation y resteront annexés.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. De plus, il peut nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, à l'égard des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de chaque catégorie.

La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Indemnisation .** La Société peut indemniser tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnables qu'il a réalisées en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il était partie par le simple fait qu'il est ou a été administrateur ou dirigeant de la Société, ou à sa demande, de toute autre personne morale de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et auprès de laquelle il n'a pas droit à une

indemnisation, à l'exception des actions, procès ou procédures, dans lesquels il a finalement été reconnu responsable de négligence grave ou de faute lourde.

En cas de transaction, il y aura indemnisation seulement dans les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

**Art. 13. Audit.** Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la fin de leur fonction; une telle fonction ne peut excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(ont) nommé(s) parmi les candidats figurant sur une liste proposée par le(s) actionnaire(s) détenteur(s) de 100% des Actions B.

Les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

### **Assemblée Générale des Actionnaires**

#### **Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.**

14.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

#### **Art. 15. Assemblée générale annuelle des Actionnaires - Autres assemblées générales.**

15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale Annuelle") se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation, le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de juin de chaque année à 17h00.

15.2 Si ce jour correspond à un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans leur convocation respective.

#### **Art. 16. Délibérations - Vote.**

16.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent à la demande conjointe de deux administrateurs.

16.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.

16.3 Les Actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.

16.4 Si l'ensemble des Actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'il est établi qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.5 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, ou télex comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire.

16.6 Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Action donne à son Actionnaire droit à une (1) voix.

16.8 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Loi de 1915, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée relatives aux modifications statutaires ou à la dissolution ou liquidation de la Société seront prises à la majorité de 75% des Actionnaires présents ou représentés et votant; les autres résolutions seront prises à la majorité.

16.9 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

16.10 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et tout Actionnaire qui le souhaite.

16.11 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage ceux-ci doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

#### **Art. 17. Blocage et Dénouement du blocage.**

1. Aussi longtemps qu'un Actionnaire détient 50% du capital social et des droits de vote de la Société, un "Blocage" peut intervenir si les organes statutaires compétents de la Société sont dans l'incapacité de prendre des décisions importantes durant deux (2) réunions consécutives, étant entendu que seront considérées comme décisions importantes au sens du présent article

- i. la désignation des membres du Conseil d'Administration
- ii. la désignation du Commissaire aux Comptes

- iii. l'affectation des résultats
- iv. l'approbation des comptes annuels.

2. En cas de survenance d'un Blocage, chaque Actionnaire sera en droit de notifier à l'autre Actionnaire qu'un Blocage est intervenu et renseignera dans sa Notification le prix (dénommé ci-après le "Prix de Blocage") auquel il est disposé à se porter acquéreur de toutes (et seulement toutes) les actions de cet Actionnaire.

3. L'option de Blocage ne pourra être exercée, sous peine de forclusion, que par lettre recommandée avec accusé de réception (dénommée ci-après la "Notification de Blocage") adressée dans les quinze (15) jours de la survenance du Blocage.

A défaut, l'option de Blocage relative à cette situation spécifique sera considérée comme abandonnée par les actionnaires, sans préjudice de leur droit de déclarer un Blocage quant à toute autre situation subséquente, même le cas échéant identique, qui pourrait survenir.

4. Dès réception de la Notification de Blocage, l'autre Actionnaire aura le droit et l'obligation de vendre toutes et seulement toutes ses actions au premier Actionnaire au Prix de Blocage avec obligation d'informer le premier Actionnaire par écrit sous peine de forclusion dans les quinze (15) jours suivant la date de réception de la Notification de Blocage.

Au cas où l'autre Actionnaire considérerait le Prix de Blocage comme inacceptable, il pourra solliciter dans le même délai de quinze (15) jours suivant la date de réception de la Notification de Blocage la désignation d'un expert indépendant approuvé conjointement par les Actionnaires ou, à défaut d'un tel accord, désigné conformément aux Règles de Conciliation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale. Le prix d'acquisition des actions tel que déterminé à dire d'expert liera les deux Actionnaires.

### **Année comptable - Comptes annuels - Distributions des profits**

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 19. Comptes annuels.**

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration arrêtera les comptes annuels de la Société selon la forme prévue par la Loi de 1915.

19.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.

19.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.

#### **Art. 20. Distributions des profits.**

20.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses générales, charges sociales, amortissements, et provisions pour les événements passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'Administration représente le bénéfice net.

20.2 Chaque année, cinq (5) pour cent des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

20.3 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

20.4 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil d'Administration endéans les limites imposées par la décision de l'Assemblée Générale.

20.5 L'Assemblée Générale peut décider d'allouer les profits et les réserves distribuables au remboursement du capital sans diminuer le capital social.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

**Art. 21. Liquidation.** Dans le cas d'une dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 22.** Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

*Disposition transitoire.*

Le premier exercice comptable commencera à la date de constitution et arrivera à échéance le 31 décembre 2009.

96536

*Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

1./ Vapiano Operations (UK) Limited . . . . .	1.000 Actions A
2./ Lavenir S.A . . . . .	1.000 Actions B
<b>TOTAL: DEUX MILLE . . . . .</b>	<b>2.000 Actions</b>

Toutes ces actions ont été immédiatement intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille Euros (200.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ 1.700,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires agissant comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:

*Administrateurs A*

a.- Monsieur Kent Hahne, homme d'affaires, demeurant Carrwood Rd, Great Falls, V.A. 22066, U.S.A. né au Michigan, le 17 janvier 1962

b.- Monsieur Mirko Silz, homme d'affaires, demeurant Engelbertsweg 15, D - 53639 Königswinter, né à Leipzig, le 22 mai 1972

*Administrateurs B*

c.- Monsieur Eloi Delorme, administrateur de sociétés, demeurant Le Château, F - 69470 Cours la Ville, né à Lyon, le 17 septembre 1969

d.- Monsieur Michel Antolinos, administrateur de sociétés, demeurant 21 Quai du Mont Blanc, CH - 1201 Genève, né à Lyon, le 24 novembre 1941

Leur mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

3. Est nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (RCS Luxembourg N° B. 65.477)

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue par nom, prénom, état et demeure par le notaire instrumentant celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand nine, on the fourteenth day of September.

Before Us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1.- Vapiano Operations (UK) Limited, having its registered office at Sixth Floor, 90 Fetter Lane, London EC4A 1PT registered with the Companies House of England and Wales under number 06176822

2.- Lavenir S.A. having its registered office at 9 rue Basse, L-4963 Clemency; (RCS Luxembourg N°B.146.305) all here represented by Me Véronique WAUTHIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of two proxies given under private seal on June 16, 2009 and May 13, 2009

Said proxies after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the deed.

Such appearing parties, represented as fore-said, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a public limited liability company, which they form hereafter:

### **Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. Name.** There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company ("société anonyme") under the name of VAP RESTAURANTS S.A., (the "Company").

#### **Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the "General Meeting"), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4. Corporate Objects.** The Company has as objet all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in whatsoever form in any enterprises operating, developing and controlling restaurants under the VAPIANO brand in Europe (such enterprises hereinafter referred to as "Operating Subsidiaries") as well as the management, control and development of such participating interests by way of consultancy services rendered to the Operating Subsidiaries in which the Company is holding at least 51 % of the share capital.

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The subscribed capital of the Company is set at Two Hundred Thousand Euros (EUR 200,000.-), represented by Two Thousand (2,000) shares having a par value of One Hundred Euros (EUR 100.-) each, divided into One Thousand (1,000) class A shares (the "A Shares") and One Thousand (1,000) class B shares (the "B shares") and together with the A shares hereinafter the "Shares".

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Shares of the Company are and shall remain in registered form.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be signed by two Directors.

6.3 The Company will recognize only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-proprétaire") or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Companies Act").

#### **6.5 Transfer of Shares**

1. Except in case of unanimous approval of all the shareholders, the shares may not be transferred to third parties being not shareholders (hereinafter referred to as a "Third Party") during a period ending on the 27th January 2014 ("Restraint Period") the term "transfer" including any transfer by the ultimate beneficiaries of one of the shareholders of the whole or part of their interest in the capital of the said shareholder.

"Transfer" shall mean any transaction, even without consideration (including, without limitation, sale, donation, exchange, contribution in kind, merger, demerger, liquidation, transfer of business) pursuant to which, directly or indirectly, the transfer of the right of ownership in whole or in part is achieved (including transactions such as a pledge, a transfer, a vesting and/or a fiduciary mandate).

2. A shareholder may after the Restraint Period freely transfer its shares in the Company provided that:

#### **2.1 Preemption right:**

If one shareholder likes to sell its shares (hereinafter referred to as the "Selling Shareholder") then the other shareholders (hereinafter referred to as the "Other Shareholders") shall have the right of first refusal.

(1) The Selling Shareholder shall provide to the Other Shareholders a prior written notice of its intention to sell or transfer its interest (hereinafter referred to as the "First Refusal Notice") before entering into any binding agreement in relation to the contemplated sale. The First Refusal Notice shall include a true copy of the Third Party offer which shall include all terms and conditions of the proposed sale (and the purchase price shall be payable in cash at closing) and shall state that the Selling Shareholder is willing to sell its interest in accordance with such offer.

(2) The Other Shareholders shall have the right to acquire the offered interest in accordance with the terms and conditions attached to the First Refusal Notice provided that they notify the Selling Shareholder and the Company in writing thirty (30) days from the date of receipt of the First Refusal Notice (hereinafter referred to as the "Exercise Period") and concurrently deliver the deposit set forth below. The class A shareholder(s) shall have the right to name any party (other than any affiliate company) as beneficiary of the pre-emption right, the class A shareholder(s) remaining jointly and severally liable with the appointed beneficiary regarding the payment of the purchase price. Such notice is binding on the Other Shareholders who exercise their Right of First Refusal. Any lack of response within the aforementioned period shall be deemed as a waiver of the exercise of the Right of First Refusal.

(3) Concurrently with the delivery of the notice set forth above, the exercising Other Shareholders shall deliver a deposit to the Selling Shareholder in the amount of the greater of either (i) 1% of the purchase price or (ii) EUR 100,000.-, such deposit to be used as payment of a portion of the purchase price and to consist of immediately available funds. The closing of the sale of the Selling Shareholder interest shall occur within a period of forty-five (45) days following the end of the Exercise Period.

(4) If the offered interest has not been acquired by the Other Shareholders upon exercise of their Right of First Refusal, the Selling Shareholder may sell the offered interest to the Third Party provided that:

(aa) the Selling Shareholder has fully complied with the provisions set forth above;

(bb) the sale of the interest to the Third Party is effected at a purchase price and on terms which shall not be lower nor more favourable than the purchase price which has been indicated by the Selling Shareholder in the First Refusal Notice; the Selling Shareholder shall make a copy of the purchase agreement available to the Other Shareholders, and

(cc) the closing date of the sale is within a period of sixty (60) days following the expiry of the Exercise Period.

In the event that the sale of the interest to the Third Party has not occurred within the sixty (60) day period, the Selling Shareholder shall not be entitled to sell its interest to any Third Party without having first followed again the Right of First Refusal procedure as set forth.

## 2.2 Co-Sale Right:

When a Third Party is buying the shares of one shareholder then the Other Shareholders shall have the right to tender their shares for the same price to the Third Party buyer.

If the Other Shareholders do not wish to exercise their Right of First Refusal, they may request that the Selling Shareholder sells to the Third Party, together with its own interest, the interest held by the Other Shareholders in accordance herewith (hereinafter referred to as the "Co-Sale Right"). In the event the Other Shareholders exercise the Co-Sale Right instead of the Right of First Refusal, the sale of their interest shall be effected conditional upon the closing of the transaction with the Third Party and in accordance with the same terms and conditions which apply to the sale of the interest by the Selling Shareholder and which have been disclosed in the First Refusal Notice. The Other Shareholders shall exercise their Co-Sale Right by written notice to the Selling Shareholder and the Company within the Exercise Period. Such notice is binding on the Other Shareholders who exercise their Co-Sale Right. Any lack of response within the aforementioned period shall be deemed as a waiver of the exercise of the Co-Sale Right. If the Other Shareholders exercise their Co-Sale Right, the Selling Shareholder shall only be entitled to sell or transfer its interest together with the interest of the exercising Other Shareholders. In such event, the Other Shareholders shall be required to sell and transfer their interest to the Third Party and if the Third Party is not prepared to acquire the interest offered by the Other Shareholders under the same terms and conditions, then the interest sold by each shareholder shall be reduced proportionally.

3. These restrictions shall not apply, however, on a transfer between shareholders or on a transfer to a company controlled by one of the shareholders or one of its ultimate shareholders or on a transfer in favour of an ultimate shareholder of one of the shareholders. "Control" means the possession directly or indirectly, of the power to direct the management and policies of a company, whether through the ownership of shares, stock or other interests representing more than 50% of the share capital and the right to exercise the voting rights pertaining thereto or otherwise. Should the transferor not control anymore the transferee, the transferee will be obliged either to offer the transferred shares to the Other Shareholders or to retransfer the transferred shares to the transferor at the acquisition price.

These restrictions shall apply mutatis mutandis at the level of the share capital of each direct or indirect shareholder of the Company.

## Management - Supervision

### Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

7.1 The number of directors shall be four (4) who need not to be Shareholders with two (2) directors of class A and two (2) directors of class B, the Shareholder(s) holding 100 % of the A shares as well as the Shareholder(s) holding 100 % of the B shares having each the right to propose a list of candidates from which two directors of the same class shall

be elected. The directors shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by the General Meeting. The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting.

7.2 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.**

8.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among the Directors. If the votes are equal, the Chairman has however no casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

8.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of Board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy.

8.8 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

8.9 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if at least a director of class A and a director of class B are present or represented and approve the said resolutions.

8.10 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors.

At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.10 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms

8.11 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

8.12 All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by the majority of those directors present or represented and voting with approval by a director of class A and by a director of class B.

8.13 Notwithstanding the provisions of Article 8.10, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of all the Shareholders), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by one director of each class. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by two directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.

The Company shall be bound, in any circumstances, towards third parties by the joint signature of one director of each class.

The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**Art. 12. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such director or officer and his heirs, executors and administrators in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13. Audit.** The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors ("commissaires aux comptes"), or to one or several auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years. The auditor (s) will be designated on a list of candidates proposed by the shareholder(s) holding 100% of the B shares.

The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

### General Meetings of Shareholders

#### Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

#### Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

15.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the "Annual General Meeting") shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday in June of each year at 5.00 p.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

#### Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

16.8 Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened relating to the change of Articles or to the dissolution or liquidation of the Company will be passed by a majority of 75 % of the Shareholders present or represented and voting; the other resolutions will be passed by the majority.

16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two directors.

#### **Art. 17 Deadlock.**

1. As long as a Shareholder is holding 50% of the share capital and voting rights of the Company, a "Deadlock" shall be deemed to have occurred if the competent corporate bodies of the Company are unable to resolve upon any major decisions during two (2) consecutive meetings, it being expressly agreed and understood that any of the following matters shall be deemed to constitute a major decision for the purpose of this Article:

- i. appointment of the members of the Board of Directors;
- ii. appointment of the Auditor;
- iii. allocation of the results;
- iv. approval of the annual financial statements.

2. Following the occurrence of a Deadlock, each Shareholder shall have the right to notify to the other Shareholder that a Deadlock has occurred and shall in its Notice indicate a single price (hereinafter referred to as the "Deadlock Price") at which it is prepared to purchase all (and only all) the shares of this Shareholder.

3. The Deadlock option shall be exercised under penalty of forfeiture by means of registered letter, return receipt requested (hereinafter referred to as the "Deadlock Notice"), within fifteen (15) days from the occurrence of a Deadlock.

Failing this, the Deadlock option relating to that specific situation shall be deemed forever waived and renounced by the Shareholders, without prejudice to the right of the Shareholders to declare a Deadlock in respect of any other subsequent situation, even the same, which may arise.

4. Upon receipt of the Deadlock Notice, the other Shareholder shall have the right and the obligation to sell all and only all its shares to the first Shareholder at the Deadlock Price and shall be under an obligation to so advise the first Shareholder in writing under penalty of forfeiture within and not later than fifteen (15) days from the date of receipt of the Deadlock Notice.

Should the other Shareholder deem the Deadlock Price not proper, it shall proceed, within the same term of fifteen (15) days from the date of receipt of the Deadlock Notice, with the appointment of an independent expert mutually agreed by the Shareholders or, failing such agreement, appointed in accordance with the Rules of Conciliation and Arbitration of the International Chamber of Commerce. The purchase price of the shares as determined by the expert will be binding for both Shareholders.

#### **Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits**

**Art. 18. Financial Year.** The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

#### **Art. 19. Annual Accounts.**

19.1 Each year, at the end of the accounting year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

19.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

19.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

#### **Art. 20. Distribution of Profits.**

20.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

20.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

20.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

20.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

20.5 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the Shareholders at a General Meeting.

**Art. 22. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

### General Provision

**Art. 23.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall start on the day of incorporation and will end on the 31<sup>st</sup> December, 2009.

#### *Subscription*

The shares have been subscribed as follows:

1./ Vapiano Operations (UK) Limited . . . . .	1.000 A Shares
2./ Lavenir S.A. . . . .	1.000 B Shares
TOTAL: TWO THOUSAND . . . . .	2.000 Shares

All the shares have been fully paid up by a payment in cash, so that the amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of the 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,700.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).

2.- The following are appointed:

##### *as A Directors*

a.- Mr Kent HAHNE, businessman, residing at Carrwood Rd, Great Falls, V.A. 22066, U.S.A., born in the Michigan on the 17<sup>th</sup> January 1962

b.- Mr Mirko SILZ, businessman, residing at Engelbertsweg 15, D - 53639 Königswinter, born in Leipzig on the 22<sup>nd</sup> May 1972

##### *as B Directors*

c.- Mr Eloi DELORME, director of companies, residing at Le Chateau, F -69470 Cours la Ville, born in Lyon on the 17<sup>th</sup> September 1969

d.- Mr Michel ANTOLINOS, director of companies residing at Quai du Mont Blanc, CH - 1201 Geneve, born in Lyon on the 24<sup>th</sup> November 1941

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

3.- Has been appointed as statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, a private limited liability company, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (RCS Luxembourg N°B.65.477)

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

4.- The registered office of the Company is established in L-1840 Luxembourg, 11b Boulevard Joseph II.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: V.WAUTHIER, Paul DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37560. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009125392/707.

(090151493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**First Foods S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.137.

*Extrait des résolutions portant à publication de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue de façon extraordinaire le 16 septembre 2009 à 10h00 au siège social de la société*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 16 septembre 2009, que:

- L'assemblée décide à l'unanimité d'actualiser certaines données erronées enregistrées auprès du Registre de Commerce et partant de modifier comme suit:

\* L'adresse de Monsieur Carlos SCHVARTZMAN n'est pas 168 avenue Franklin Roosevelt à B-1050 Bruxelles mais 416 avenue Louise à B-1050 Bruxelles;

\* Une inversion entre le nom et le prénom de l'un des administrateurs a été constatée dans la réquisition du 19 juin 2006. Le prénom est Tsunami et le nom TAKIGUSCHI et non l'inverse.

- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Carlos SCHVARTZMAN, vétérinaire, avec adresse professionnelle au 416 avenue Louise à B-1050 Bruxelles ainsi que les mandats d'administrateurs de Madame Tsunami TAKIGUCHI, sans profession, avec adresse au 4271 Chaumont Road, Woodland Hills, CA-90013 USA et de Monsieur Koichi YANAGIZAWA, avocat, avec adresse au 4271 Chaumont Road, Woodland Hills, CA-90013 USA, avec effet rétroactif au 7 mai 2007.

Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, avec adresse au 23 cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange est réélu commissaire aux comptes de la société avec effet rétroactif au 7 mai 2007.

Ces mandats ont été renouvelés pour une durée limitée et prendront fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009125767/31.

(090151101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**Embassy Eagle Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.582.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 31 août 2009*

1. Le mandat d'administrateur de catégorie A, venu à échéance, de M. Benoît NASR n'a pas été reconduit.
2. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
3. M. George NICOLAÏ a été reconduit dans ses mandats d'administrateur de catégorie A, de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
4. Mme Ruth BRAND a été reconduite dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5. La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour EMBASSY EAGLE HOLDINGS S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009125405/23.

(090150535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

---

**LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.558.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 juillet 2009:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 30 juillet 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8<sup>th</sup> floor, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique;

- Monsieur David Beardsell, administrateur de société, né le 16 juin 1975 à New Jersey, (États-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume-Uni);

- Monsieur Robert Shaw, administrateur de société, né le 5 octobre 1966 à New York, (États-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8<sup>th</sup> floor, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique;

- Monsieur Ralph Kurschner, administrateur de société, né le 19 mars 1961 à Wuppertal, (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (Luxembourg).

La société est engagée en toutes circonstances par la signature seule d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour extrait conforme  
LBREP III Vesta Sàrl / LBREP III Papagayo Sàrl / Cast Partners Two Sàrl  
Michael Denny / Michael Denny / Jan Willem Overheul  
Mike Tsoulies / Mike Tsoulies / -

Référence de publication: 2009125797/31.

(090151374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**Selectra Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.880.

—  
*Extrait des résolutions prises  
lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mai 2009*

L'Assemblée Générale Statutaire décide de nommer M. Marco CIPOLLA, résidant professionnellement au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg en tant qu'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

96545

Certifié conforme et sincère  
Pour SELECTRA INVESTMENTS SICAV  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009125409/15.

(090150452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

---

**Land and Estates Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.158.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 18 septembre 2009:

- d'accepter la démission de Madame Nathalie Crahay comme gérant de la Société avec effet au 8 janvier 2009; et
- de nommer pour une durée illimitée et avec effet au 8 janvier 2009 Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 51, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société.

Signature  
Le mandataire

Référence de publication: 2009125410/15.

(090150482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

---

**Swiss Rock (Lux) Dachfonds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.055.

—  
*Jährliche Generalversammlung vom 23. September 2009*

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 23. September 2009:

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung bestätigt die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Dr. Roman von Ah, Geschäftsführender Partner, Swiss Rock Asset Management AG, Zürich/Schweiz
- Dr. Stefan Klass, Rechtsanwalt, Bruhin Klass Rechtsanwälte
- Markus Gierke, Vorsitzender/Sprecher des Managing Board der LRI Invest S.A., Munsbach/Luxemburg
- Bernd Schlichter, Mitglied des Managing Board der LRI Invest S.A., Munsbach/Luxemburg
- Alexandra Beining, Head of Fund Consulting der LRI Invest S.A., Munsbach/Luxemburg

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

*Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung bestellt PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'Entreprises mit Sitz in Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft. Das Mandat endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

*Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft*  
Unterschrift  
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009125734/24.

(090151619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**Foodalchemy, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 12, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 113.891.

—  
Le bilan rectifié au 31.12.2008, qui remplace le bilan au 31.12.2008, déposé au Registre de Commerce en date du 24/09/2009 sous la référence (L090147948.04).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009125426/14.

(090151143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**KBC Renta Conseil Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.076.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil  
d'Administration par voie circulaire avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Edwin DE BOECK en tant qu'Administrateur.
- de coopter, Monsieur Ignace VAN OORTEGEM, résidant professionnellement au 2 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK, démissionnaire.
- que Monsieur Ignace VAN OORTEGEM termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Ignace VAN OORTEGEM.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC RENTA CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009125411/20.

(090150426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

**Somertone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.296.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le dix-sept septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme FISCONSULT S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare, ici dûment représentée par Monsieur Benoit DABERTRAND, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOMERTONE S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, mar-

ques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription*

Toutes les actions ont été souscrites par la société FISCONSULT S.A., pré-qualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées partiellement en numéraire, de sorte que la somme de huit mille sept cent cinquante euros (8.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinquante euros.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Eric DEBLED, expert-comptable, né à Montignies-sur-Sambre (Belgique), le 14 janvier 1964, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare;
  - Monsieur Benoit DABERTRAND, gérant de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 16 mai 1970, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare;
  - Monsieur Cédric Michel Sixte de CARITAT de PERUZZIS, gérant de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 5 juin 1979, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme FISCONSULT S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg numéro B145784.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and nine.

On the sventeenth of September.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

#### **THERE APPEARED:**

The public limited company FISCONSULT S.A., having its registered office at L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare,

hereby duly represented by Mr Benoit DABERTRAND, manager of companies, professionally residing at L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare,

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

**Art. 1.** Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of SOMERTONE S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 6.** The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the third Tuesday of June at 10.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Special dispositions*

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2009.

2) The first General Meeting will be held in the year 2010.

*Subscription*

All the shares have been subscribed by the company FISCONSULT S.A. prenamed.

All these shares are partially paid up by payments in cash such that the sum of eight thousand seven hundred and fifty Euro (8,750.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

*Statement - Valuation - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

*Decisions of the sole shareholder*

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

1.- The number of Directors is fixed at three and that of the auditors at one.

2.- The following have been appointed as Directors:

- Mr. Eric DEBLED, chartered accountant, born in Montignies-sur-Sambre (Belgium), on the 14<sup>th</sup> of January 1964, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare;

- Mr. Benoit DABERTRAND, manager, born in Charleroi (Belgium), on the 16<sup>th</sup> of May 1970, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare;

- Mr. Cédric Michel Sixte de CARITAT de PERUZZIS, manager, born in Charleroi (Belgium), on the 5<sup>th</sup> of June 1979, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company FISCONSULT S.A., having its registered office at L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B145784.

4.- The Company's registered office shall be at L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare.

5.- The term of office of the Directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the Company to one or more of its members.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: DABERTRAND; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 septembre 2009. Relation GRE/2009/3427. Reçu soixante quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 30 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009125469/284.

(090151317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**KBC Life Invest Fund Conseil Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.077.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil*

*d'Administration par voie circulaire avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Edwin DE BOECK en tant qu'Administrateur.

- de coopter, Monsieur Ignace VAN OORTEGEM, résidant professionnellement au 2 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK, démissionnaire.
- que Monsieur Ignace VAN OORTEGEM termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Ignace VAN OORTEGEM.

Certifié conforme et sincère  
Pour KBC LIFE INVEST FUND CONSEIL HOLDING  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009125413/20.

(090150413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

---

**KBC Invest Conseil Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.074.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil  
d'Administration par voie circulaire avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Edwin DE BOECK en tant qu'Administrateur.
- de coopter, Monsieur Ignace VAN OORTEGEM, résidant professionnellement au 2 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK, démissionnaire.
- que Monsieur Ignace VAN OORTEGEM termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Ignace VAN OORTEGEM.

Certifié conforme et sincère  
Pour KBC INVEST CONSEIL HOLDING S.A.  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009125414/20.

(090150409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

---

**KBC Fund Partners Conseil Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.073.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil  
d'Administration par voie circulaire avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Edwin DE BOECK en tant qu'Administrateur.
- de coopter, Monsieur Ignace VAN OORTEGEM, résidant professionnellement au 2 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK, démissionnaire.
- que Monsieur Ignace VAN OORTEGEM termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Ignace VAN OORTEGEM.

Certifié conforme et sincère  
Pour KBC FUND PARTNERS CONSEIL HOLDING  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009125415/20.

(090150406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

---

**KBC Equity Fund (L) Conseil Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.979.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil  
d'Administration par voie circulaire avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Edwin DE BOECK en tant qu'Administrateur.
- de coopter, Monsieur Ignace VAN OORTEGEM, résidant professionnellement au 2 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK, démissionnaire.
- que Monsieur Ignace VAN OORTEGEM termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Ignace VAN OORTEGEM.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC EQUITY FUND (L) CONSEIL HOLDING S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009125416/20.

(090150395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

**KBC Cash Conseil Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.071.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil  
d'Administration par voie circulaire avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Edwin DE BOECK en tant qu'Administrateur.
- de coopter, Monsieur Ignace VAN OORTEGEM, résidant professionnellement au 2 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK, démissionnaire.
- que Monsieur Ignace VAN OORTEGEM termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Ignace VAN OORTEGEM.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC CASH CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009125417/20.

(090150390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

**Afra Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.295.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den fünfzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

- 1) Herr Gernot KOS, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
- 2) Herr Thierry HELLERS, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen die Statuten einer Aktiengesellschaft, welche sie hiermit zu gründen beabsichtigen, zu beurkunden wie folgt:

### Bezeichnung - Sitz - Dauer - Gesellschafts - Zweck - Kapital

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Afra Luxembourg S.A.", (hiernach die "Gesellschaft") gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft kann sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegene Immobilien erwerben, belasten, halten, verwalten, verwerten und veräußern.

Die Gesellschaft kann Patente, Patentrechte, Marken, Warenzeichen, Markenschutzrechte, Lizenzen und andere Immaterialgüterrechte erwerben, verwerten, gewähren und veräußern.

Gegenstand der Gesellschaft sind weiterhin alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden.

Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; Vollmachten unter Verwaltungsratsmitgliedern sind erlaubt, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme per Brief, Fernschreiben, Telefax oder E-Mail abgeben, welche schriftlich bestätigt werden müssen.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft, alle Angelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie durch die späteren Änderungen, oder durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare, welche nicht Aktionäre sein müssen, überwacht, welche von der Generalversammlung, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt, ernannt werden; sie können beliebig abberufen werden.

Die Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, welche die Dauer von 6 Jahren nicht überschreiten kann.

### **Generalversammlung**

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre.

Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 3. Mittwoch des Monats Juni um 10.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen.

Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

### **Geschäftsjahr - Gewinnverteilung**

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, dem (den) Kommissar(en) zur Einsicht, vor.

**Art. 19.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

### **Auflösung - Liquidation**

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter, natürliche oder juristische Personen, durchgeführt, welche von der Generalversammlung, die ihre Aufgaben und Vergütungen festlegt, ernannt werden.

### Allgemeine Bestimmungen

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

#### Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
2. Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2010 statt.
3. Ausnahmsweise kann der erste Vorsitzende des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung, ernannt werden.

#### Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Statuten, sind die einhundert (100) Aktien wie folgt gezeichnet worden:

1) Herr Gernot KOS, vorgeannt, fünfzig Aktien, . . . . .	50
2) Herr Thierry HELLERS, vorgeannt, fünfzig Aktien, . . . . .	50
Total: einhundert Aktien, . . . . .	100

Alle vorgeannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundertfünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

#### Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.
2. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3), und die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
3. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
  - a) Herr Gernot KOS, Steuerberater, geboren in Eisenstadt, (Österreich), am 23. Januar 1970, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg;
  - b) Herr Thierry HELLERS, Steuerberater, geboren in Luxemburg, am 13. September 1968, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg;
  - c) Die Aktiengesellschaft "G.T. Fiduciaires S.A.", mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 121820.
4. Gemäß Artikel 51bis des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wird Herr Gernot KOS zum ständigen Vertreter des unter Punkt c) angegebenen Verwaltungsratsmitgliedes ernannt.
5. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "G.T. Experts Comptables S.à r.l.", mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 121917, wird zum Kommissar ernannt.
6. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2015.
7. Gebrauch machend vom durch Punkt 3) der Übergangsbestimmungen vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Gernot KOS, vorgeannt, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: KOS; HELLERS; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2009. Relation GRE/2009/3395. Reçu soixante quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 30. September 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009125470/176.

(090151308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**KBC Districlick Conseil Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.072.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil  
d'Administration par voie circulaire avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Edwin DE BOECK en tant qu'Administrateur.
- de coopter, Monsieur Ignace VAN OORTEGEM, résidant professionnellement au 2 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edwin DE BOECK, démissionnaire.
- que Monsieur Ignace VAN OORTEGEM termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Ignace VAN OORTEGEM.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC DISTRICCLICK CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009125418/20.

(090150391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

**KBC Renta Conseil Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.076.

—  
*Extrait des Résolutions prises  
par le Conseil d'Administration du 18 mars 2009*

- Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, en remplacement de M. Jacques MORJAEN, en tant qu'administrateur et que Monsieur Karel DE CUYPER termine le mandat de son prédécesseur.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC RENTA CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009125419/16.

(090150375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

**Eclat Sportif - Bar Dansant, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4660 Differdange, 21, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 148.302.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf, le quatorze septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Avelino AZENHA SIMOES, restaurateur, né à Quiaios/Figueira da Foz, le 1<sup>er</sup> août 1961 demeurant à L-4994 Sprinkange, 99, route de Longwy

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ECLAT SPORTIF - BAR DANSANT, SARL".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Differdange. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques à consommer sur place, ainsi que d'une auberge et chambres d'hôtes.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire.*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Avelino AZENHA SIMOES, préqualifié et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais.*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et ensuite l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Avelino AZENHA SIMOES, préqualifié, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

Le siège social est établi à L-4660 Differdange, 21, rue Michel Rodange

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Avelino AZENHA SIMOES, Paul Decker

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37562. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009125461/72.

(090151518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**Silex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1332 Luxembourg, 15, rue de Chicago.

R.C.S. Luxembourg B 51.607.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009125420/13.

(090151113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**Wazzamba SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.233.

RECTIFICATIF

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Michael ZIANVENI, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lequel comparant déclare avoir présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 25 août 2009 et il déclare avoir représenté les actionnaires lors de la même Assemblée. Lequel acte a été enregistré à (Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 28 août 2009, avec les relations suivantes: LAC/2009/35191 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 4 septembre 2009 et portant la référence L090138569.04.

- Lequel comparant déclare ensuite que lors dudit acte, une erreur matérielle s'est glissée dans l'ordre du jour au point 2 et dans la deuxième résolution, qui aurais du se lire comme suit:

"Ordre du jour:

(...)

2. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 269.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-), avec émission de vingt-six millions neuf cent mille (26.900.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune."

"Deuxième résolution

(...)

Les vingt-six millions neuf cent mille (26.900.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

(...)"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38841. Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009125614/41.

(090151123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

### **TeleCenter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1332 Luxembourg, 15, rue de Chicago.

R.C.S. Luxembourg B 51.609.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2009.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009125421/13.

(090151111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

### **Fraikin-Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4570 Nieder Korn, Z.A. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 30.162.

#### EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 juin 2009 de la Société, que (i) Monsieur Claude Gourrier, né le 15 février 1951 à Issy-les-Moulineaux, France, demeurant au 7B, allée Beauversant, F-69340 Francheville (France) et (ii) SPRL VAN DEURSEN MANAGEMENT CONSULTING, société dont le siège social est établi à Waasmunster - 9250, Den Hert 21, Belgique, représentée par son représentant permanent, Monsieur Johan Van Deursen, ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la Société.

Il résulte des résolutions de la même Assemblée Générale, que les administrateurs suivants ont été nommés avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009:

- Monsieur Laurent Bonnaure, né le 26 septembre 1966 à Montréal (Canada), demeurant au 35, rue d'Estienne d'Orves, F-95000 Rueil Malmaison (France), nommé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011; et

- Monsieur Renaud Lejeune, né le 6 avril 1963 à Casablanca (Maroc), demeurant au 34 rue du Château F-92600 Asnières-sur-Seine (France), nommé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- M. Laurent Bonnaure;

- M. Renaud Lejeune;

- M. Olivier de la Mornière.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 30 juin 2009, que SPRL VAN DEURSEN MANAGEMENT CONSULTING, société dont le siège social est établi à Waasmunster - 9250, Den Hert 21, représentée par son représentant permanent, Monsieur Johan Van Deursen, a démissionné de sa fonction d'administrateur délégué de la Société avec effet au 30 juin 2009.

Il résulte des résolutions du même Conseil d'Administration, que RMK Moens sprl, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est établi à 469 Platte Lostraat, 3010, Kessel-Lo, Belgique, représentée par son représentant permanent Monsieur Roeland Moens, né le 13 mai 1957 à Bruxelles (Belgique), avec adresse professionnelle 469 Platte Lostraat, 3010, Kessel-Lo, Belgique, a été nommée délégué à la gestion journalière de la Société avec pouvoir

de signature individuelle pour tout acte de gestion, et pouvoir de signature conjointe avec M. Antonio Martins, délégué à la gestion journalière, pour toute activité d'entretien et réparation de véhicules.

Il résulte des résolutions du même Conseil d'Administration, que M. Olivier de la Mornière a démissionné de sa position de président du Conseil d'Administration. M. Laurent Bonnaure a été nommé président du Conseil d'Administration en son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2009126447/41.

(090151869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

### **Ixions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.698.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**IXIONS S.A.**

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009125422/13.

(090151109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

### **Sud Viandes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.510.

#### *Contrat de cession de parts*

Soussigné V&P Capital S.A. détenant 100% des parts sociales de la Société, représentée par deux de ses administrateurs. Le capital social de la Société est de EUR 12 500 représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 chacune.

L'associé unique, en assemblée générale, consent à la cession de parts suivant les modalités ci-dessous:

La V&P Capital S.A. ("le cédant") cédé à FERREIRA DAMASO Simao Pedro ("le cessionnaire 1), né le 15 mars 1972 à Pampilhosa (Portugal), demeurant à L-4310 Esch / Alzette, 6 rue de Raemerich, 50 parts de la Société, au prix de la valeur bilantaire.

La V&P Capital S.A. ("le cédant") cédé à FIGUEIRINHA DAS NEVES Vitor Manuel ("le cessionnaire 2), né le 4 juin 1957 à Lourical Pombal (Portugal), demeurant à L-4490 Belvaux, 192 A rue de l'Usine, 25 parts de la Société, au prix de la valeur bilantaire.

La V&P Capital S.A. ("le cédant") cédé à FERREIRA MARTINS Anabela De Jesus ("le cessionnaire 3), née le 22 juin 1969 à Santo Antonio Dos Olivais (Portugal), demeurant à L-4490 Belvaux, 192 A rue de l'Usine, 25 parts de la Société, au prix de la valeur bilantaire.

Les parts cédées sont libres de tout gage, nantissement, option ou autres garanties et servitudes.

Le transfert de propriété des parts sociales détenues par V&P Capital S.A., ainsi que de l'ensemble des droits et obligations y attachés s'effectuera au jour de la signature du présent contrat et du paiement du prix de cession.

Le cédant s'engage à garder secret à l'égard de toutes personnes les renseignements et informations qu'il a obtenu en sa qualité d'associé de la Société.

Le cédant déclare que la comptabilité de la Société à été tenue correctement et conformément aux règles et usages en vigueur et que la Société n'a aucun passif non repris dans ses comptes annuels.

Le cédant confirme avoir restitué à la Société tout document et/ou autre objet généralement quelconque appartenant à la Société.

Le cédant et les cessionnaire traiteront de façon confidentielle le présent contrat ainsi que toutes informations portées à leur connaissance à l'occasion de celui-ci.

En application au présent contrat de cession, le capital de la Société est dès lors détenu comme suite:

FERREIRA DAMASO Simao Pedro . . . . .	50 parts
FIGUEIRINHA DAS NEVES Vitor Manuel . . . . .	25 parts
FERREIRA MARTINS Chabela De Jesus . . . . .	25 parts
	<u>100 parts</u>

Fait à Luxembourg le 3 octobre 2009, en 4 exemplaires originaux, chaque associé reconnaissant avoir reçu le sien.  
V&P Capital / S.A.FERREIRA DAMASO Simao Pedro / FIGUEIRINHA DAS NEVES Vitor Manuel / FERREIRA MARTINS Anabela De Jesus  
Signatures / - / - / - /

Référence de publication: 2009126650/41.

(090152735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Fluid Movement Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fluid Movement Investment S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009125424/12.

(090151099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**Second Euro Industrial Dreieich S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Second Euro Industrial Bretigny-sur-Orge S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 1.132.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 101.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009125425/15.

(090151096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**Smile Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.138.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la société en date du 25 juin 2009:

- Le Conseil d'Administration accepte la démission d'un administrateur de la société, à savoir:

\* Monsieur Patrick FERRAND SAINT PAUL, Administrateur de sociétés, né le 23 mai 1948 à Neuilly-sur-Seine, demeurant au 30, rue Michel Rondage, L-2430 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration nomme en tant que nouvel Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale:

\* Monsieur Christian DESCOUPS, secrétaire général de la Bourse de Luxembourg, né à Nancy (France), le 03 juillet 1956, demeurant à 10, rue Camille Mersch, L - 5860 Hespérange.

- Le Conseil d'Administration désigne en tant que nouveau président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale:

\* Monsieur Christian DESCOUPS, pré désigné.

Le Conseil d'Administration constate qu'à dater du 25 juin 2009, la composition du conseil d'administration est la suivante:

- Monsieur Jean-François Caeymaex, administrateur et administrateur délégué;
- Monsieur Michel-Yves Bolloré, administrateur;
- Monsieur Christian Descoups, administrateur et président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Monsieur Caeymaex  
*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2009125746/27.

(090151719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl  
*Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2009125427/12.

(090151158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**Eitting Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl  
*Gérant*  
Signature

Référence de publication: 2009125428/12.

(090151153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.331.

*Dépôt rectificatif se rapportant aux comptes de la période du 14 mars 2007 au 31 décembre 2007  
déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro L080184772, le 16 décembre 2008.*

Les comptes annuels modifiés de la période du 14 mars 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl  
*Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2009125431/15.

(090151164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**R.G.R.B. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 17.218.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2009125440/15.

(090151254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**Crab International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 131.366.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2009125441/13.

(090151253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**M&C Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.  
R.C.S. Luxembourg B 68.344.

Im Jahre zweitausendneun, den elften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Beate SCHOMMER, wohnhaft in L-3333 Hellange, 29, rue de Bettembourg.) hier vertreten durch Herrn Robert WEIRIG, Buchhalter, berufsansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 7. September 2009.

Welche Vollmacht nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welche Komparentin vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzt:

Daß Sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "M&C SERVICE S.à r.l." mit Sitz in L-3333 Hellange, 29, rue de Bettembourg ist und das gesamte Kapital vertritt.

Daß die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit dem Amtswohnsitz zu Bettembourg am 27. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 291 vom 27. April 1999

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 68.344

Alsdann ersuchte die Komparentin vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

*Einzigster Beschluss*

Die Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftssitz nach L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht zu verlegen und somit dem ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2. (Absatz 1).** Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Niederanven. "

*Kosten und Honorare.*

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 850.- €.

Worüber Urkunde. Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Robert Weirig, Paul Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37554. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126668/41.

(090152479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Prentice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.143.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009125442/13.

(090151252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**Norinat S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 84, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 106.258.

*Cession de parts sociales*

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juin.

Ont comparu:

1. Monsieur Norbert Rippinger, ouvrier, né à Luxembourg, le 14 décembre 1966, demeurant à L-2420 Luxembourg, 26, rue Emile Reuter; agissant en nom personnel,

2. Monsieur Jean-Marie Rippinger, retraité, né à Luxembourg, le 22 septembre 1939, demeurant à L-1413 Luxembourg, 1, Place d'Argent, agissant en sa qualité de gérant,

3. Monsieur Tobias Von Neubronner, employé privé, né à Bad-Godesberg (D), le 28 juin 1968, demeurant à L-4996 Schouweiler, 27, rue Centrale, agissant en nom personnel,

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée NORINAT, S.à.r.l. avec siège social à L-1750 Luxembourg, 84, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 127.872, constituée aux termes d'un acte reçu par le Maître Paul Frieders, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2005, publié au Mémorial C - N°582 du 16 juin 2005,

Dont le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune est répartie comme suit:

- Norbert Rippinger, prénommé, quarante-cinq parts sociales . . . . .	45
- Jean-Marie Rippinger, prénommé, dix parts sociales . . . . .	10
- Tobias Von Neubronner, prénommé, quarante-cinq parts sociales . . . . .	45

4. La société à responsabilité limitée Norinat S.à.r.l. prédite, représentées par ses deux gérants:

a. Monsieur Norbert Rippinger prénommé, gérant administratif

b. Monsieur Jean-Marie Rippinger, prénommé, gérant technique

Les comparants ont conclu les cessions des parts suivantes:

a. Monsieur Tobias Von Neubronner, prénommé, cède et transporte quarante-cinq (45) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Norbert Rippinger, prénommé, ce acceptant.

b. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 1 €

la société à responsabilité limitée Norinat S.à.r.l., avec siège social à L-1750 Luxembourg, 84, avenue Victor Hugo, représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées, conformément à l'article 190 de la loi des sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement qui puisse arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société se trouve désormais réparti comme suit:

1. Monsieur Norbert Rippinger, prénommé . . . . .	90 parts sociales
2. Monsieur Jean-Marie Rippinger, prénommé . . . . .	10 parts sociales
TOTAL . . . . .	100 parts sociales

Luxembourg, le 28 juin 2009. Monsieur Norbert Rippinger / Monsieur Jean-Marie Rippinger / Tobias Von Neubronner.

Référence de publication: 2009127039/41.

(090152533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Senior Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.467.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2009125443/13.

(090151250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**Senior Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.467.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2009125444/13.

(090151247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**Serenity Hospitality Group, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 132.709.

By resolutions dated 10<sup>th</sup> September 2009, and in compliance with Art. 6 of the Articles of Incorporation of the Company, the sole shareholder of SERENITY HOSPITALITY GROUP S. A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-2128 Luxembourg, 22 rue Marie-Adélaïde, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B no B132 709, existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

it has been resolved to appoint with immediate effect Mr Geoffroy t'Serstevens, born in Namur (Belgium) on 2<sup>nd</sup> November 1980, and residing professionally 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as director of the Company in replacement of Mr Guy Sauer who has resigned.

The company is bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two members of the Board.

### Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Par résolutions en date du 10 septembre 2009, et conformément à l'article 6 des statuts de ladite société, l'associé unique de SERENITY HOSPITALITY GROUP S.A. - société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé L-2128 Luxembourg, 22 rue Marie-Adélaïde, et enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B132 709,

la nomination de Mr Geoffroy t'Serstevens, né à Namur (Belgique) le 2 novembre 1980 et résidant professionnellement 6A route de Trêves, L-2633 Senningerberg, au poste d'administrateur de la société en remplacement de Mr Guy Sauer démissionnaire, a été confirmée avec effet immédiat.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125770/28.

(090151682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

#### **Financière Vauban Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009125445/13.

(090151206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

#### **Sopargi Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009125446/13.

(090151204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

#### **Malcolm & Peter International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.563.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2009, la démission avec effet au 01 janvier 2009 de M. Peter Robert MOXOM de ses fonctions d'administrateur a été acceptée. De ce fait, le nombre des administrateurs est réduit de cinq à quatre.

Par décision du Conseil d'administration du 29 mai 2009, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MALCOLM & PETER INTERNATIONAL HOLDING S.A., société anonyme: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MALCOLM & PETER INTERNATIONAL HOLDING S.A., société anonyme: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission

au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MALCOLM & PETER INTERNATIONAL HOLDING S.A., société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 SEP. 2009.

*Pour MALCOLM & PETER INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

*Vice-Président / -*

Référence de publication: 2009125803/28.

(090151215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**Compagnie de Promotion des Investissements Européens S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 34.188.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009125447/13.

(090151203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**Apin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 34.325.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009125448/13.

(090151199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**Korpus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 98.126.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2009, les mandats des administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Par décision du Conseil d'administration du 19 août 2009, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société KORPUS S.A.: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société KORPUS S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société KORPUS S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 SEP. 2009.

Pour: *KORPUS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009125808/28.

(090151125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**Modasia Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.351.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009125449/13.

(090151196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**Safiges S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.845.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009125450/13.

(090151193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**Caesar Finance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.580.198,58.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.164.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 25 mai 2009*

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mai, à quatorze heures trente, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Max Galowich,
- Dan Epps,
- Jean-Paul Frank,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le mandat de:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg (RCS Luxembourg B 25.797), étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2009126067/28.

(090151617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**Westmount S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 20.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009125451/13.

(090151190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**S-Trade, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 95.510.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2009125452/12.

(090151529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**Radiant Systems International, Société en nom collectif.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 135.072.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of August.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the partners of Radiant Systems International, a general corporate partnership (société en nom collectif), duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B 135.072, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 18<sup>th</sup> of December 2007, published in the Mémorial C number 290 of the 5<sup>th</sup> of February 2008 and whose articles of association have been modified by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 3rd of January 2008, published in the Mémorial C number 554 of the 5<sup>th</sup> of March 2008.

There appeared:

1.- RADIANT SYSTEMS, INC., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Georgia, United-States of America, having its principal address at 3925 Brookside PKWY Alpharetta, Georgia 30022-4429, United-States of America, registered with the Georgia Secretary of State, Division of Corporations, under the number K 511236, and

2.- RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL, INC., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Georgia, United-States of America, having its principal address at 3925 Brookside PKWY Alpharetta,

Georgia 30022-4429, United-States of America, registered with the Georgia Secretary of State, Division of Corporations, under the number K 801119;

(the "Partners"),

Both are here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The meeting is presided by Miss Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Alain THILL, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

(i) The partners present or represented and the number of partnership interests they own are shown on an attendance list.

As appears from the attendance list, the 22,500 partnership interests representing the whole partnership capital of the Partnership are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been duly informed.

(ii) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Change of the currency of the capital from EUR to USD.
- 2.- Amendment of Article 6 of the by-laws.
- 3.- Amendment of Article 17 of the by-laws.

After the foregoing was approved by the Partners, the following resolutions have been unanimously taken:

*First resolution*

The meeting decides to change conventionally the currency of the corporate capital, actually fixed at EUR 22,500.- (twenty-two thousand five hundred euro), to fix it henceforth in US dollars, at the rate of EUR 1.- = USD 1.4402, at USD 32,404.50 (thirty-two thousand four hundred and four US dollars and fifty cents).

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article six of the articles of association to read as follows:

" **Art. 6. Partnership capital.** The partnership capital is set at USD 32,404.50 (thirty-two thousand four hundred and four US dollars and fifty cents) divided into 22,500 (twenty-two thousand five hundred) partnership interests without designation of the par value, fully paid-up.

The partnership capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the general meeting of partners taken unanimously."

*Third resolution*

The meeting decides to amend article seventeen of the articles of association to read as follows:

" **Art. 17. Financial year.** The financial year of the Partnership starts on January 1 and ends on December 31."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment to its articles of association, have been estimated at about nine hundred and fifty euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq août.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Radiant Systems International, une société en nom collectif de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B 135.072, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 290 du 5 février 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 554 du 5 mars 2008.

Ont comparu:

1.- RADIANT SYSTEMS, INC., une société de droit de Georgia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse principale au 3925 Brookside PKWY Alpharetta, Georgia 30022-4429, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Georgia Secretary of State, Division of Corporations, sous le numéro K 511236, et

2.- RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL, INC., une société de droit de Georgia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse principale au 3925 Brookside PKWY Alpharetta, Géorgie 30022-4429, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Georgia Secretary of State, Division of Corporations, sous le numéro K 801119;

(les "Associés"),

Tous deux ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, prénommé.

La présidente prie le notaire d'acter que:

(i) Les associés présents ou représentés et le nombre de parts d'intérêts détenues par eux sont renseignés dans la liste de présence.

Il ressort de la liste de présence que les 22.500 parts d'intérêts représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été dûment informés.

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Conversion du capital social de EUR en USD.

2.- Modification de l'article 6 des statuts.

3.- Modification de l'article 17 des statuts.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros), pour l'exprimer dorénavant en dollars US, au cours de EUR 1,- = USD 1,4402, en USD 32.404,50 (trente-deux mille quatre cent quatre dollars US cinquante cents).

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à USD 32.404,50 (trente-deux mille quatre cent quatre dollars US cinquante cents), divisé en 22.500 (vingt-deux mille cinq cents) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article dix-sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification de ses statuts, s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: THILL; HÜBSCH; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 septembre 2009. Relation GRE/2009/3126. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009125624/137.

(090151406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**Vilokan Europe, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.251.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un gérant*

Référence de publication: 2009125454/13.

(090151526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**Vilokan Europe, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.251.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un gérant*

Référence de publication: 2009125455/13.

(090151523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**EURO-MATériaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 30.051.

Im Jahre zweitausendneun,  
am vierundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtswohnsitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

in Beles (Großherzogtum Luxemburg) versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung (die „Versammlung“) die Aktionäre der Gesellschaft „EURO-MATériaux S.A.“, eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Sitz in 87 route de Luxembourg, L-7240 Bereldingen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxembourg, Sektion B unter Nummer 30 051,

gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 16. Februar 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Memorial“) Nummer 187 vom 07. Juli 1989, (hiernach: „die Gesellschaft“).

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 09. Januar 2009, welche Abänderungsurkunde am 27. März 2009, unter der Nummer 665 und Seite 31878, im Mémorial rechtmäßig veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Lucien HARDT, General Manager, beruflich wohnhaft in 87 route de Luxembourg, L-7240 Bereldingen, eröffnet.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Jesus BUENO, Assistant Manager, beruflich wohnhaft in 87 route de Luxembourg, L-7240 Bereldingen.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Louisa Maria ANGIONI, Executive Secretary, beruflich wohnhaft in 87 route de Luxembourg, L-7240 Bereldingen.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I) Daß gegenwärtige Generalversammlung rechtlich einberufen wurde durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung, per Einschreibebriefe, welche am 10. September 2009 an sämtliche Aktionäre der Gesellschaft verschickt wurden.

Auszüge dieser Einschreibebriefe wurden der Generalversammlung zur Kenntnisnahme vorgelegt.

II) Daß die anwesenden respektiv die vertretenen Aktieninhaber sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind. Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhabers bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls angeheftet.

III) Aus vorerwählter Anwesenheitsliste geht hervor, daß von den sechzehntausendachthundert (16.800) sich im Umlauf befindenden Aktien und die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft von VIERHUNDERTSECHZEHTAUSENDSECHSHUNDERTVIERZIG EURO (416.640,- EUR) darstellen, vierzehntausendvierhundert (14.400) Aktien auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind, so dass diese ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten kann.

IV) Daß die Tagesordnung dieser Versammlung folgende Punkte vorsieht:

#### *Tagesordnung*

1) Aufstockung des gezeichneten Gesellschaftskapitals in Höhe von neununddreißigtausendsechshundertachtzig Euro (39.680,- EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von vierhundertsechzehntausendsechshundert-undvierzig Euro (416.640,- EUR) auf denjenigen von vierhundertsechshundert-undfünfzigtausenddreihundertzwanzig Euro (456.320,- EUR) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von tausendsechshundert (1.600) neuen Aktien mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Euro und achtzig Cents (24,80 EUR), die mit den gleichen Rechten und Privilegien ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien und ab dem Datum des Hauptversammlungsbeschlusses zu vorgeschlagener Kapitalerhöhung Anrecht auf Dividende gewähren.

2) Feststellung daß die gegenwärtigen Aktionäre auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht zur Zeichnung der neuen auszugebenden Aktien, verzichtet haben und Annahme zur Zeichnung der tausendsechshundert (1.600) neuen Aktien mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Euro und achtzig Cents (24,80 EUR), durch die beiden nachstehenden Gesellschaften, in ihren Eigenschaften als neue Aktionäre der Gesellschaft „EURO-MATERIAUX S.A.“, (i) die Gesellschaft „EUROBAUSTOFF Handelsgesellschaft mbH & Co. KG“, mit Sitz in D-61231 Bad Nauheim 8 (Deutschland), Auf dem Hohenstein 2, bis zu achthundert (800) neuen Aktien und (ii) die Gesellschaft „UAB „Jungtinis tiekimas“ (JTS)“, mit Sitz in LT-35114 Panevezys (Litauen) - S. Kerbedzio str. 21, bis zu den restlichen achthundert (800) neuen Aktien und völlige Einzahlung dieser sämtlichen neuen ausgegebenen Aktien durch dieselben beiden Zeichner und durch Bareinlagen in einer Gesamthöhe von neununddreißigtausendsechshundertachtzig Euro (39.680,- EUR).

3) Abänderung von Artikel drei (3) erster Absatz der Satzung der Gesellschaft um die gemäß den Tagesordnungspunkten 1) bis 2) zu treffenden Beschlüsse wiederzugeben.

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Versammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluß*

Die Versammlung beschließt das gezeichnete Gesellschaftskapital in Höhe von neununddreißigtausendsechshundertachtzig Euro (39.680,- EUR) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von vierhundertsechzehntausendsechshundert-undvierzig Euro (416.640,- EUR), eingeteilt in sechzehntausendachthundert (16.800) Aktien von einem Nennwert von jeweils vierundzwanzig Euro und achtzig Cents (24,80 EUR) auf denjenigen von vierhundertsechshundert-undfünfzigtausenddreihundertzwanzig Euro (456.320,- EUR) und eingeteilt sein wird in achtzehntausendvierhundert (18.400) Aktien mit demselben Nennwert, zu erhöhen.

#### *Zweiter Beschluß*

Die Versammlung beschließt, im direkten Zusammenhang mit dieser geplanten Kapitalerhöhung, tausendsechshundert (1'600) neuen Aktien mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Euro und achtzig Cents (24,80 EUR), zu schaffen und

auszugeben, die alle mit den gleichen Rechten und Privilegien ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien und ab dem Datum des Hauptversammlungsbeschlusses zu vorgeschlagener Kapitalerhöhung Anrecht auf Dividende gewähren.

#### *Dritter Beschluß*

Die Versammlung, nachdem sie festgestellt hat, dass die gegenwärtigen und bestehenden Aktionäre auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet haben, beschließt dieselbe zur Zeichnung aller neuen auszugebenden Aktien, die beiden folgenden Gesellschaften, in ihren Eigenschaften als zukünftige neue Aktionäre der Gesellschaft „EURO-MATeriaux S.A.“ zu zulassen:

- (i) die Gesellschaft „EUROBAUSTOFF Handelsgesellschaft mbH & Co. KG“, mit Sitz in D-61231 Bad Nauheim 8 (Deutschland), Auf dem Hohenstein 2, bis zu achthundert (800) neuen Aktien und;
- (ii) die Gesellschaft „UAB "Jungtinis tiekimas" (JTS)“, mit Sitz in LT-35114 Panevezys (Litauen) - S. Kerbedzio str. 21, bis zu den restlichen achthundert (800) neuen Aktien.

#### *Vierter Beschluß Zeichnung - Einzahlung*

- Sodann ist erschienen: Herr Lucien HARDT, vorgeannt,  
handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der Gesellschaft „EUROBAUSTOFF Handelsgesellschaft mbH & Co. KG“, vorgeannt,  
auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht, gegeben in Bad Nauheim (Deutschland), am 05. August 2009, welche Vollmacht, nachdem sie von dem Vollmachtnehmer, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und von dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

Derselbe Erschienene erklärte, im Namen vom vorgeannten Zeichner, achthundert (800) von den tausendsechshundert (1'600) neuen Aktien zu zeichnen und jede einzelne in voller Höhe ihres Nennwerts von vierundzwanzig Euro und achtzig Cents (24,80 EUR voll in bar einzuzahlen, was demzufolge eine Bareinlage von NEUNZEHN TAUSEND-ACHTUNDERTVIERZIG EURO (19'840.- EUR) entspricht;

- Sodann ist wiederum erschienen:  
Herr Lucien HARDT, vorgeannt,  
handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der Gesellschaft „UAB "Jungtinis tiekimas" (JTS)“, vorgeannt,  
auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht, gegeben in Panevezys (Litauen), am 23. September 2009, welche Vollmacht, nachdem sie von dem Vollmachtnehmer, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und von dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, bleibt ebenso gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

Derselbe Erschienene erklärte, im Namen vom vorgeannten Zeichner, die restlichen achthundert (800) von insgesamt tausendsechshundert (1.600) neuen Aktien zu zeichnen und jede einzelne auch in voller Höhe ihres Nennwerts von vierundzwanzig Euro und achtzig Cents (24,80 EUR) voll in bar einzuzahlen, was demzufolge dieselbe Bareinlage von NEUNZEHN TAUSENDACHTUNDERTVIERZIG EURO (19.840,- EUR) entspricht.

Der Nachweis über die gesamte Bareinlage in Höhe von NEUNUND DREISSIG TAUSEND SECHSHUNDERT ACHTZIG EURO (39.680,- EUR), wurde dem amtierenden Notar, an Hand einer Bankbescheinigung erbracht, der dies ausdrücklich bestätigt und anerkennt.

#### *Fünfter Beschluß*

Um die Satzung der Gesellschaft an die vorerwähnte Kapitalerhöhung anzupassen, beschließt die Versammlung den ersten Absatz des Artikels DREI (3) der Gesellschaftssatzung abzuändern. Die Versammlung beschließt demselben Artikel DREI (3) erster Absatz folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 3. (erster Absatz).** „Das Gesellschaftskapital beträgt VIERHUNDERTSECHSUND FÜNFZIG TAUSEND DREIHUNDERTZWANZIG EURO (456.320,- EUR) und ist eingeteilt in achtzehntausendvierhundert (18.400) Aktien mit einem Nennwert von jeweils VIERUNDZWANZIG EURO UND ACHTZIG CENTS (24,80 EUR).“

#### *Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung entstehen, werden auf neunhundert Euro geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung um 11.30 Uhr für geschlossen.

Worüber Protokoll, Aufgenommen in Beles, Großherzogtum Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar, das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: L. HARDT, J. BUENO, L. M. ANGIONI, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 29. September 2009. Relation: EAC/2009/11546. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 30 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009126257/136.

(090152094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**NTP Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.497.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009125456/13.

(090151521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**Scassellati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 1, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 100.907.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009125459/13.

(090151512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**European Consultant Union S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 21.885.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A.  
Société anonyme holding  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009125025/16.

(090150694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

---